

1.1 marchés publics

DECISION N° 2023-03

Marché public de travaux

Décision du maire prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Objet : Modification du marché public n° 1 au marché de travaux n° 2022-06 pour les travaux d'aménagement d'un poste de police municipale

Le Maire de la Ville de MAZAN,

Vu la Délibération n° 2020/20 en date du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP),

Vu le marché de travaux passé dans le cadre de la loi ASAP avec BATI RENOV HABITAT dont le siège social est 1722 Avenue Jouve 84810 AUBIGNAN,

Vu la décision n° 2022-030 en date du 19/12/2022

Vu les crédits ouverts au budget principal 2022,

Vu les travaux en moins value,

DECIDE

Article 1 : De conclure une modification du marché public (MMP) pour des prestations de moins value au marché de travaux d'aménagement d'un poste de police.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 98 893.60 €

Modifications introduites par la présente modification du marché public :

RETRAIT DU POSTE ALARME INCENDIE DE TYPE 4

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 968.00 €
- Montant TTC : - 1 161.60 €
- % d'écart introduit par la MMP : - 0.98 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 97 925.60 €
- Montant TTC : 117 510.72 €

Article 2 : le Directeur Général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

A MAZAN, le 12 janvier 2023

Le Maire

Louis BONNET

